

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12818**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent d'encadrement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Rouen - Centre de perfectionnement pour l'industrie et le commerce (CEPPIC Association), Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nimes - Centre de formation par alternance	Directeur du CEPPIC, Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310p Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (organisation , gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les agents d'encadrement ont une responsabilité de commandement formel, c'est-à-dire avec attribution d'une délégation de pouvoir correspondante. Ils encadrent directement du personnel de niveau III, IV ou V. Ils exercent leur activité dans l'industrie et / ou dans des entreprises de service opérationnel. Ils coordonnent leurs activités par rapport à des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui leur ont été assignés.

Le manager de proximité assume les activités suivantes :

- piloter son équipe
- optimiser la performance de son secteur
- animer les dimensions Qualité, Sécurité du travail et Environnement
- gérer et développer les ressources de ses collaborateurs en partenariat avec l'équipe RH.

Il déploiera ces 4 activités en lien direct avec la Direction dans une PME, une TPE, un Centre de Profit, avec son supérieur hiérarchique direct dans une grande structure.

Le titulaire de la certification connaît les droits et les devoirs liés à son statut et il est capable :

- de manager une équipe, en s'appuyant sur des méthodes et outils spécifiques
- d'analyser et résoudre avec méthode des problématiques identifiées, et proposer des solutions pertinentes
- de gérer le secteur d'activité, en utilisant des indicateurs pertinents
- de prévenir les risques aux personnes aux produits et équipements,
- de maîtriser les coûts
- de conduire des réunions et des entretiens ayant des finalités diverses en respectant les étapes
- de faire évoluer les compétences de l'équipe en partenariat avec les référents RH
- de conduire un projet et rendre compte des résultats.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activité.

Agent de maîtrise, Contremaître, Responsable d'exploitation, Responsable de fabrication, Responsable de production, Chef de rayon dans la grande et moyenne distribution, Responsable de caisse dans la grande et moyenne distribution, Manager opérationnel dans la restauration rapide, animateur de réseau commercial, Chef des ventes, Responsable de maintenance, Responsable d'entretien, Responsable de logistique, Responsable de magasin, Responsable de zones dans le secteur de la propreté, Team manager dans le secteur du travail temporaire, Superviseur sur les plateformes téléphoniques ou centres d'appels, Encadrant courrier, Responsable de service dans les administrations et assimilés et les collectivités (cadre B) et les cadres de santé.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

H1501 : Direction de laboratoire d'analyse industrielle

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

M1703 : Management et gestion de produit

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'organise autour de trois composantes :

1. Une composante pratique d'application s'appuyant sur l'expérience conduite en entreprise, et traduite sous forme de rapports couvrant les cinq domaines de compétence suivants :
 - management et communication
 - gestion opérationnel d'un secteur
 - QSE

- rôle RH du manager

- conduite de projet et formalisation.

2. Une composante de synthèse s'appuyant sur un mémoire dit de 'Diagnostic d'application' et sa soutenance autour d'une étude concrète formalisée en entreprise et intégrant les différents domaines de compétences acquis.

3. Des études de cas, des exercices et des mises en situations évalués tout au long de la formation.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury final est constitué de 5 membres : - au moins 3 représentants du milieu professionnel - 1 représentant de l'organisme certificateur
Après un parcours de formation continue	X	Le jury final est constitué de 5 membres : - au moins 3 représentants du milieu professionnel - 1 représentant de l'organisme certificateur
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Procédure de VAE appliquée : le jury final est constitué de 5 membres : - au moins 3 représentants du milieu professionnel - 1 représentant de l'organisme certificateur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications :	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé "Agent d'encadrement" avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 10 août 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 10 novembre 1998 publié au Journal Officiel du 20 novembre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat de qualification d'agent de maîtrise'.

Arrêté du 24 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat national de qualification - Maîtrise module M' Observations : Homologation à compter de la promotion en cours

Pour plus d'informations

Statistiques :

2010 : 23 titulaires de la certification

2011 : environ le double

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

CEPPIC ASSOCIATION

7 rue du Maréchal Juin

76130 MONT SAINT AIGNAN

CFA DE LA CCI DE NIMES

90 allée Jacques Cartier

30320 MARGUERITTES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CEPPIC ASSOCIATION

7 rue du Maréchal Juin

76130 MONT SAINT AIGNAN

CFA DE LA CCI DE NIMES

90 allée Jacques Cartier

30320 MARGUERITTES

Historique de la certification :

Anciens libellés : - 'Certificat national de qualification - Maîtrise module M' (Arrêté du 24 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994)

- 'Certificat de qualification d'agent de maîtrise' (Arrêté du 10 novembre 1998 publié au Journal Officiel du 20 novembre 1998)

Certification précédente : Agent d'encadrement